

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Modification du  
tableau des  
effectifs**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 11 avril 2024**

Nombre de  
Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 24
- représentés : 3
- absents : 1

Date de l'envoi  
et de l'affichage  
de la  
convocation :  
4 avril 2024

Date de  
l'affichage à la  
porte de la  
collectivité et de  
publication sur le  
site internet :  
26/04/2024

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président, en session ordinaire suivant convocation faite régulièrement.

**Etaient présents** : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME. Valérie REBOIS-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-François BERENGUEL, Vincent MARTIN, Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, François ROBIN, Benoît VALARIER, Bruno PORTAL MMES. Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Anne-Marie SOBLECHERO, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Emmanuelle SOULIER, Patricia ROUSSON Conseillers Communautaires.

**Etaient représentés** MM. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Xavier SOUCHON (Valérie REBOIS-CHEMIN), Christian SAINT-LEGER (Anne-Marie SOBLECHERO) Conseillers Communautaires.

**Etaient absents** : M. Philippe POUGET Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, Mme Régine BOURGADE ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Monsieur Laurent SUAU, Président, expose :

Le tableau des effectifs de la collectivité en vigueur au 1er avril 2024 se décomposait comme suit:

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DONT TNC	MODIFI- CATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU		
<b>Emplois Fonctionnels</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur général adjoint des services		1	0		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	1	1		
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A	3	2		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	4	4		1
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>10</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal 1° classe	B	1	1		
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	10	10		
Agent de maîtrise	C	4	4		
Adjoint Technique Pal 1°cl	C	3	3		
Adjoint Technique Pal 2°cl	C	1	1		
Adjoint Technique	C	11	11	2	
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>32</b>		
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur des A.P.S principal de 1ière classe	B	2	2		
Educateur des A.P.S principal de 2ième classe	B	1	1		
Educateur	B	0	0		
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1		1
Adjoint du patrimoine	C	1	1		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>					
		<b>50</b>	<b>48</b>		

A compter du 1er mai 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les évolutions de carrière et les recrutements de personnel, comme suit:

- création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine (effectif porté à 1)
- suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine (effectif porté à 0)

Le tableau de la collectivité après les modifications énoncées sera le suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	EFFECTIF	DONT TNC	MODIFI- CATIONS
		BUDGETAIRE	POURVU		
<b>Emplois Fonctionnels</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1		
Directeur général adjoint des services		1	0		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché hors classe	A	1	1		
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A	3	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C				
Adjoint administratif	C	4	4		
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>10</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal 1° classe	B	1	1		
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	10	10		
Agent de maîtrise	C	4	4		
Adjoint Technique Pal 1°cl	C	3	3		
Adjoint Technique Pal 2°cl	C	1	1		
Adjoint Technique	C	11	11	2	
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>32</b>		
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur des A.P.S principal de 1ière classe	B	2	2		
Educateur des A.P.S principal de 2ième classe	B	1	1		
Educateur	B	0	0		
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1		1
Adjoint du patrimoine	C	1	1		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>50</b>	<b>48</b>		

Il est proposé :

**-D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs tel qu'il vous est présenté

**-D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Président,  
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)